



UNION EUROPÉENNE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Départementale
des Territoires de Vaucluse

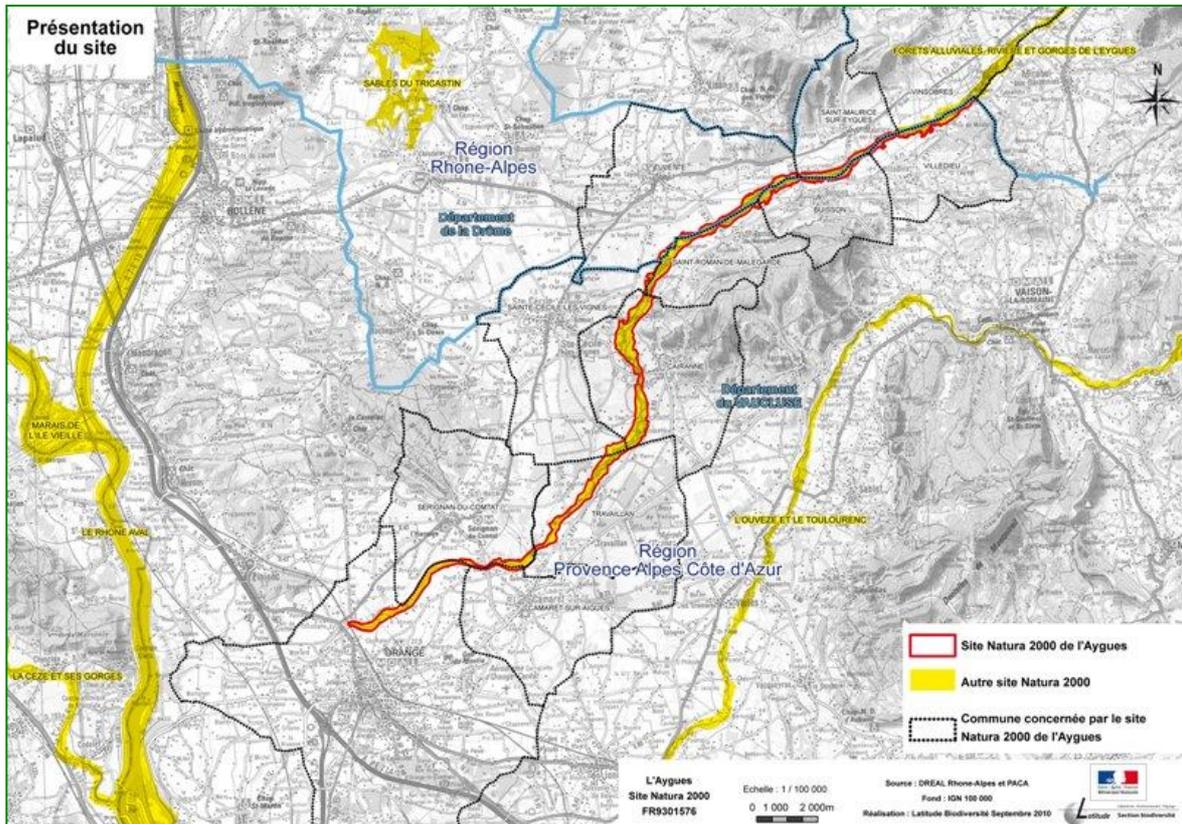


DOCUMENT D'OBJECTIFS du site Natura 2000 FR 9301576 « Aygues »

Directive "Habitats"

Synthèse

Novembre 2011



Le document d'objectifs est constitué du Tome 1 qui comporte le diagnostic du site et les objectifs de conservation et du Tome 2 qui comporte les actions de gestion et le bilan financier prévisionnel. Ces deux tomes sont résumés ci-après :

TOME 1

CONTEXTE DE L'ETUDE

En 1996 l'Aygues a été identifiée comme éligible au réseau Natura 2000 au titre de la directive « Habitats-Faune-Flore ».

Le Préfet de Vaucluse a transmis la proposition de site d'intérêt communautaire de l'Aygues à la commission européenne en 2006.

Puis, cette dernière l'a désigné comme site d'importance communautaire par décision en date du 28 mars 2008. Au niveau national, l'arrêté Ministériel du 23 février 2010 a désigné le site Natura 2000 « Aygues » comme Zone Spéciale de Conservation (ZSC).

Le site de l'Aygues se situe dans une zone rurale où l'activité économique est principalement tournée vers la production de côtes du Rhône.

Les problèmes d'érosion des berges de l'Aygues et les risques d'inondation intéressent donc les exploitants agricoles qui ont parfois planté très près de l'espace de mobilité du cours d'eau. Les riverains de l'Aygues sont également attachés aux activités traditionnelles de chasse et de pêche qu'ils craignaient ne plus pouvoir pratiquer dans une zone Natura 2000.

De façon générale, avant la réalisation du DOCOB, la présence d'un site Natura 2000 était perçue comme une contrainte supplémentaire par les acteurs locaux.

Dans le cadre de l'élaboration du DOCOB, la concertation s'est déroulée en plusieurs temps, en partenariat avec Bernard Jacquand (médiateur). Plusieurs ateliers thématiques « Eau et Rivière », « Biodiversité », « Loisirs et activités », « Agriculture » et « Chasse » ont eu lieu avec des acteurs locaux et des associations afin de prendre en compte leur connaissance du territoire et d'expliquer la démarche de mise en place du DOCOB. La Fédération des chasseurs du Vaucluse a souhaité participer à l'élaboration du DOCOB en produisant une note de synthèse sur le contexte socio-économique de la chasse et sur les pratiques des chasseurs le long de l'Aygues.

Les inventaires floristiques et faunistiques ont été réalisés par Latitude Biodiversité au cours de l'été 2010.

PRESENTATION DU SITE

Généralités

Le site Natura 2000 de l'Aygues FR 9301576 s'étend le long de la rivière entre les départements du Vaucluse et de la Drôme, dans une zone qui correspond à la partie aval de la rivière. Le périmètre du site concerne le lit mineur et l'espace de mobilité de l'Aygues, ce périmètre inclue également la ripisylve. Ce site d'une emprise comprise entre 100 et 600 mètres s'étend sur environ 30 kilomètres, entre Villedieu et Orange, sur une surface de 817 hectares.

A l'amont deux sites sont imbriqués. En effet, au niveau de la commune de Vinsobres, la rivière est concernée en rive droite par le site FR 8201689 (commune de Vinsobres) et en rive gauche par le site FR 9301576 (commune de Villedieu).

Il convient également de signaler l'absence de continuité entre le site de l'Aygues et celui du Rhône Aval (FR 9301590), entre Orange et Caderousse ; les deux sites étant distants d'environ 10 km le long de l'Aygues.

Compte tenu des enjeux liés notamment aux poissons et à la Loutre, il serait intéressant d'intégrer l'ensemble du cours de l'Aygues aval dans le réseau Natura 2000.

Précisons que ce type de procédure est soumis à la concertation dans le cadre du COPIL et à l'avis des collectivités concernées.

Le site Natura 2000 de l'Aygues s'étend sur deux régions administratives : Rhône-Alpes (en amont du site) et Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Au total, 11 communes sont concernées dont 2 dans le département de la Drôme et 9 dans le département du Vaucluse. Sur les 11 communes du site, 3 ne font pas partie d'intercommunalité, les 8 autres communes appartiennent à trois intercommunalités.

Les principaux documents de planification du territoire sont : le SCOT du pays Voconces et le Contrat de rivière « Aygues » dont les études sont en cours. Le Syndicat Mixte Intercommunal pour l'Aménagement de l'Aygues (SMIAA) regroupe les communes du Vaucluse riveraines de l'Aygues.

Les collectivités concernées

Région	Département	Intercommunalité	Commune	Surface communale concernée par le site Natura 2000 (en ha)
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	Vaucluse	COPAVO-Communauté de communes Pays Voison Ventoux	Buisson	49,6
			Cairanne	201,6
			Villedieu	60,8
		CCAOP-Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence	Camaret-sur-Aigues	10,3
			Sainte-Cécile-les-Vignes	27,5
			Sérignan-du-Comtat	39,9
			Travaillan	103,3
		-	Orange	95,3
-	Saint-Roman-de-Malegarde	79,6		
Rhône-Alpes	Drôme	CCVE-Communauté de communes Val d'Eygues	Vinsobres	0
			Saint-Maurice-sur-Eygues	51
		-	Tulette	98,1
				817 ha

Des associations syndicales de propriétaires ont également été créées afin de gérer les nombreux canaux d'irrigation. Celle du canal du Moulin de Buisson et l'ASA du Muzet à Cairanne sont les plus concernées par le site Natura 2000.

Foncier

Au droit du périmètre Natura 2000, le foncier est très morcelé avec de parcelles privatives jusqu'au milieu de l'Aygues.

Les difficultés de gestion du cours d'eau par le Syndicat d'Aménagement de l'Aygues viennent notamment du fait que le foncier est privatif au droit du cours d'eau.

Hydrologie et morphodynamique

Le bassin versant de l'Aygues est concerné par un climat subméditerranéen, alternant des étés secs avec des intersaisons caractérisées par des fortes précipitations. Ces caractéristiques climatiques se traduisent en terme d'hydrologie par l'alternance d'étiages sévères et de crues violentes.

Les travaux de protection contre les crues ont probablement commencés vers 1400 le long de l'Aygues puisque c'est à cette époque que le cours principal de l'Aygues a été repoussé au Nord d'Orange. Un ancien bras de l'Aygues s'écoulait également entre Ste-Cécile-les-Vignes et Sérignan-du-Comtat.

Les aménagements hydrauliques ont été définis à partir du schéma hydraulique de 1984.

L'Aygues présente une forte variabilité de géométrie du lit. En effet, c'est une rivière très changeante, au lit en tresses mobile, et dont les crues annuelles ont une capacité érosive importante. Cette rivière est très minérale, son fonctionnement génère de fortes érosions latérales, ce qui a provoqué localement des dégâts sur les vignes, notamment dans les secteurs où la forêt alluviale a été déboisée.

Globalement l'Aygues a connu de forts abaissements de son lit à la suite d'importantes extractions. En conséquence, le retour du lit vers un équilibre sera long (capacité de transport de l'Aygues assez modeste).

Parallèlement à la diminution du lit vif, qui est en partie liée aux extractions de matériaux (400 000 m³ en 1984 pour 14 entreprises : abaissement du lit et réduction des divagations), les ramières se sont dans un premier temps développées pour ensuite être largement grignotées par les vignes (50 ha/an entre 1950 et 2000).

Plusieurs seuils ont été aménagés le long de l'Aygues, afin de remonter le niveau de la lame d'eau et de faciliter les prises d'eau au niveau des canaux d'irrigation. Ils ont également parfois été aménagés pour permettre le passage de réseaux comme le gazoduc à Travaillan. Certains seuils sont infranchissables pour la faune piscicole.

PATRIMOINE NATUREL

L'ensemble du cours de l'Aygues est inscrit à l'inventaire des ZNIEFF de type II.

Par ailleurs, la commune de St-Maurice-sur-Eygues est concernée par le projet de périmètre du PNR des Barronies provençales. La commune de Sérignan-du-Comtat est également concernée par la réserve de Biosphère du Mont Ventoux.

La végétation du site correspond à l'étage mésoméditerranéen. L'étage mésoméditerranéen est présent à une altitude comprise entre 200 et 600 mètres et correspond à la quasi-totalité de la végétation méditerranéenne du Sud de la France. L'écosystème fluvial de l'Aygues présente divers habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire.

Grâce à sa qualité fonctionnelle peu altérée, l'ensemble de la rivière est utilisée par des espèces remarquables.

L'Aygues est une rivière en tresses méditerranéenne. Une rivière à tresses est une rivière où le transport par charriage est dominant. Les dépôts de matériaux fins se font loin des bras vifs, là où la vitesse du courant est la moins forte. Dans ce type de rivière, soumise à des périodes d'assec quasi-total du lit mineur, la végétation a une stratégie de développement et de colonisation des dépôts particulière. La végétation va en effet se développer très rapidement dès que la baisse des eaux le permet.

Les principaux milieux naturels rencontrés au droit du périmètre Natura 2000 sont les suivants :

- **les milieux aquatiques** : lits des rivières, communautés à characées,...
- **les milieux alluviaux** : végétation pionnière des rivières méditerranéennes à Glaucière jaune, formations riveraines à Petite massette, peuplements de cannes de Provence, prairie humide méditerranéenne, saulaie blanche à aulne blanc, saussaie à saule pourpre, peupleraie blanche, peupleraie noire sèche méridionale, phragmitaie ;
- **les fourrés et boisements** : garrigues calcicoles, fourrés décidus, chênaie blanche occidentale ;
- **les milieux agro-pastoraux** : gazons à Brachypode, prairies améliorées, cultures, vignes, vergers et terrain en friche.

Parmi les 817 ha, les milieux naturels qui ne relèvent pas de la Directive Habitats représentent environ 32 % du site. Les fourrés et les gazons à Brachypode sont bien représentés, ainsi que les vignes.

Les habitats d'intérêt communautaire

Seulement 68 % de la surface du site Natura 2000 est occupée par des habitats d'intérêt communautaires (HIC), ce qui s'explique notamment par la forte proportion de vignes et de fourrés.

Les habitats qui représentent les plus grandes surfaces sont liés aux bancs de graviers : la végétation pionnière des rivières méditerranéennes à Glaucière jaune et Scrophulaire des chiens et le *Bidention* des rivières et *Chenopodium rubri*.

Ces groupements pionniers sont largement majoritaires avec près de 45 % de la surface totale des habitats d'intérêt communautaire. Les habitats forestiers alluviaux sont aussi bien représentés, les peupleraies noires sèches ainsi que les saulaies arbustives à Saule pourpre étant très largement majoritaires (respectivement 24 % et 15 % des surfaces d'habitats d'intérêts communautaires). Les peupleraies blanches ne représentent que 8 % de ces habitats, c'est elle qui souffre le plus des dysfonctionnements hydrauliques.

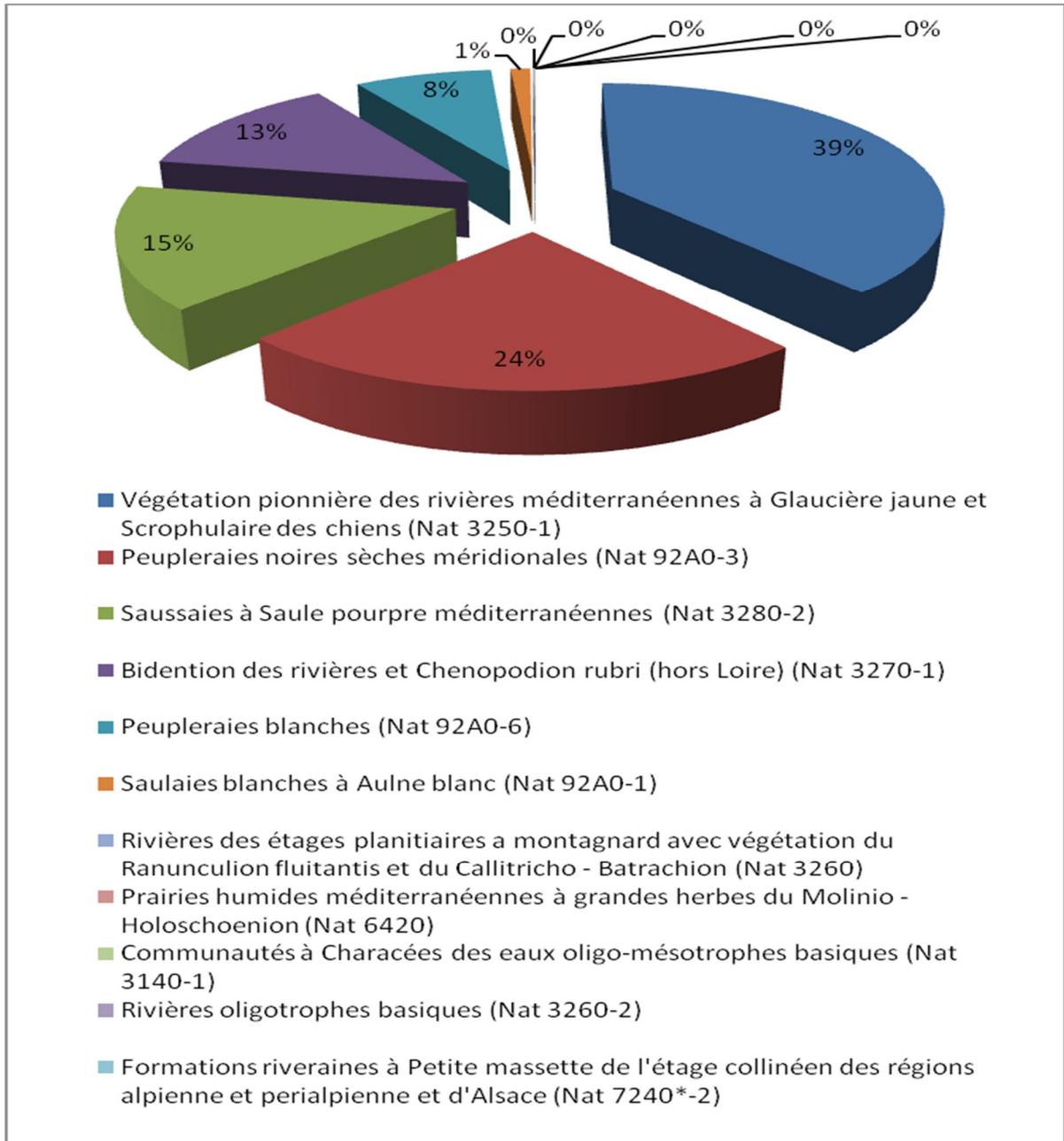
Les bancs de galets constituent donc l'habitat majoritaire (végétation pionnière à Glaucière jaune). Cet habitat est en bon état de conservation, malgré la présence généralisée de l'Ambrosie.

Les saulaies sont également en bon état de conservation, tandis que les peupleraies sont plus dégradées : l'état de conservation des peupleraies blanche est bon à moyen, tandis que celui des peupleraies noires est souvent assez mauvais du fait de l'assèchement du milieu. (faciès à brachypodes).



Peupleraie noire sèche faciès à Brachypodes

Répartition des habitats d'intérêt communautaire



Les espèces d'intérêt communautaire

Les espèces faunistiques d'intérêt communautaire recensées en 2010 sur le site sont les suivantes :

➤ la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) :

D'après Jean Noël HERON, naturaliste local qui a fourni ses observations, la présence de la Loutre est récente sur l'Aygues puisqu'elle a été recensée (traces observées) en mars 2009 sur le Lez, à l'automne 2009 sur l'Aygues à Caderousse et au printemps 2010 à St-Maurice-sur-Eygues et St-Roman-de-Malegarde. Cette présence correspond à une phase de recolonisation à l'Est de la vallée du Rhône depuis le Massif Central, pour cette espèce qui était présente partout en France au XIXème siècle avant d'être menacée de disparition par les activités humaines (espèce protégée en France depuis 1981). Elle constitue un enjeu fort pour le site et son installation durable dépend de la ressource piscicole, du dérangement et des refuges favorables le long des berges (racines, ronciers,...).



Epreinte de Loutre
(Jean Noel HERON)



Barrage de Castor à
Cairanne

➤ Le Castor d'Eurasie (*Castor fiber*)

Le Castor est présent sur l'ensemble du site Natura 2000 mais des indices de présence et des individus ont été observés dans 4 à 5 principaux secteurs. Ainsi, compte tenu des secteurs de présence recensés et des distances entre ces secteurs, la population du site Natura 2000 peut être estimée à 4 à 5 groupes familiaux.

➤ Les chauves souris

Les chauves souris ont été étudiées à partir des inventaires réalisés en 2010 par Latitude Biodiversité, en partenariat avec Yves Tupinier, et des données fournies par la LPO Drôme (groupe Chiroptères Rhône-Alpes).

De nombreuses espèces sont présentes le long de l'Aygues. Les espèces inscrites à l'annexe II de la Directive habitats sont les suivantes :

- la Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*) : cette espèce est assez fréquemment recensée dans la partie amont du site ;
- le Minoptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*) : a surtout été identifié en transit ou en action de chasse le long de l'Aygues. Une importante colonie est présente à Suzela-Rousse (gîte de reproduction) et d'autres gîtes de transit et d'hivernage ont été identifiés dans la Drôme.
- le Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) : cette espèce a été recensée par la LPO Drôme aux alentours du périmètre à Cairanne et à Vinsobres ;
- le Murin à oreilles échanquées (*Myotis emarginatus*) : espèce également recensée à Cairanne en dehors du périmètre ;
- le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteini*) : cette espèce typiquement forestière a été recensée au bord du plan d'eau de Bel Air par la LPO 26 en 2008 ;
- Le Murin de Capaccini (*Myotis capaccinii*) : le Murin de Cappaccini est une espèce difficile à différencier du Murin de Daubenton selon la méthode acoustique et rien ne permet de confirmer sa présence avec la méthode acoustique. Elle est citée par la LPO Drôme à Mirabel-aux-Baronnies en 2010 (4 individus). Toutefois, cette donnée ayant été collectée au détecteur d'ultrasons, la présence de cette espèce reste probable et non certaine sur l'Aygues.

➤ Les poissons

Le Blageon (*Leuciscus souffia*) et le Toxostome (*Chondrostoma toxostoma*) sont présents sur la partie drômoise du site (source : ONEMA). Dans le Vaucluse ces espèces n'ont pas été recensées. Il convient de préciser à ce titre qu'en période estivale l'Aygues est en assec à l'aval de Cairanne et que 2 seuils sont infranchissables pour la faune piscicole, celui de Buisson et celui de Sérignan.

➤ Les insectes

Libellules : l'Agrion de mercure a été recensé en 2010, en partenariat avec Daniel GRAND, au niveau des deux secteurs de forêt alluviale remarquable : à Buisson (plusieurs centaines) et à Cairanne (plusieurs milliers).

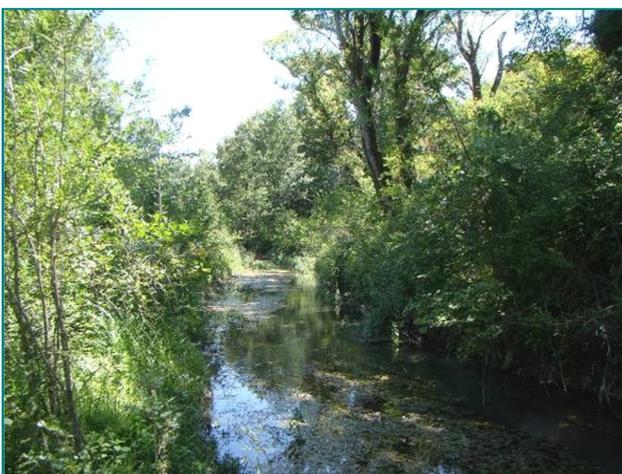
La Cordulie à corps fin (espèce inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats) a été recherchée mais elle n'a pas été recensée. En effet, les milieux favorables à cette espèce (zones calmes et profondes des grandes rivières aux berges arborées) ne sont pas très présents le long du site.

Papillons : l'Ecaille chinée (*Callimorpha quadripunctaria*), espèce très commune, est omniprésente le long de l'Aygues.

➤ Les oiseaux

Diverses espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux sont présentes le long de l'Aygues dont notamment l'Aigrette garzette, le Circaète Jean-le-Blanc, le Grand duc d'Europe, le Martin pêcheur d'Europe, le Milan noir,...

Les principales espèces liées à la forêt alluviale et souvent observées sur le site sont notamment le Martin pêcheur d'Europe et le Milan noir (espèces observées au niveau des forêts alluviales de Cairanne et Buisson).



Canal à Agrion de Mercure à Buisson

Les autres espèces remarquables

➤ La flore remarquable :

La Petite massette (*Typha minima*) a été recherchée dans le cadre de prospections de terrain afin de réaliser des prélèvements de feuilles pour une étude génétique réalisée par le LECA (Laboratoire d'Ecologie Alpine) à Grenoble.

Cette espèce patrimoniale protégée au niveau national a été recensée dans 4 secteurs en 2010 (elle est également présente à l'amont au niveau de Nyons).

La seule présence de la petite massette suffit à caractériser un type d'habitat naturel d'intérêt communautaire prioritaire : « formations riveraines à petite massette de l'étage collinéen des régions alpine et péri-alpine et d'Alsace ».



Petite massette

➤ L'Anguille d'Europe (*Anguilla anguilla*)

L'Aygues est inscrite pour la totalité de son linéaire dans la zone d'action prioritaire du Plan anguille. Cette espèce est présente sur l'Aygues, à l'aval du seuil de Sérignan.

➤ La Diane (*Zyrynthia polyxena*)

Ce papillon protégé au niveau national et inscrit à l'annexe IV de la Directive Habitats est présent au niveau des pelouses à brachypodes qui se développent sur les terrasses sèches le long du site.

➤ Les amphibiens et reptiles

De nombreuses espèces sont présentes le long du site, les plus fréquemment observées sont le Crapaud calamite au droit du lit de l'Aygues, l'Alyte accoucheur (au niveau des sablières de Cairanne), les rainettes, la Couleuvre de Montpellier, la Couleuvre vipérine,...

Les principaux enjeux écologiques

La Loutre et le Castor d'Europe constituent des enjeux écologiques importants pour l'Aygues.

La faune piscicole également avec la présence de l'Anguille à l'aval, du Blageon et du Toxostome à l'amont.

Les principaux foyers de biodiversité actuels se situent à l'amont de Cairanne et localement à l'aval au niveau de certains secteurs.

En effet, deux principaux secteurs de forêt alluviale en bon état de conservation (peupleraie blanche) constituent des zones humides remarquables du fait de la présence de résurgences et de petits canaux (voir schéma en pages suivantes) :

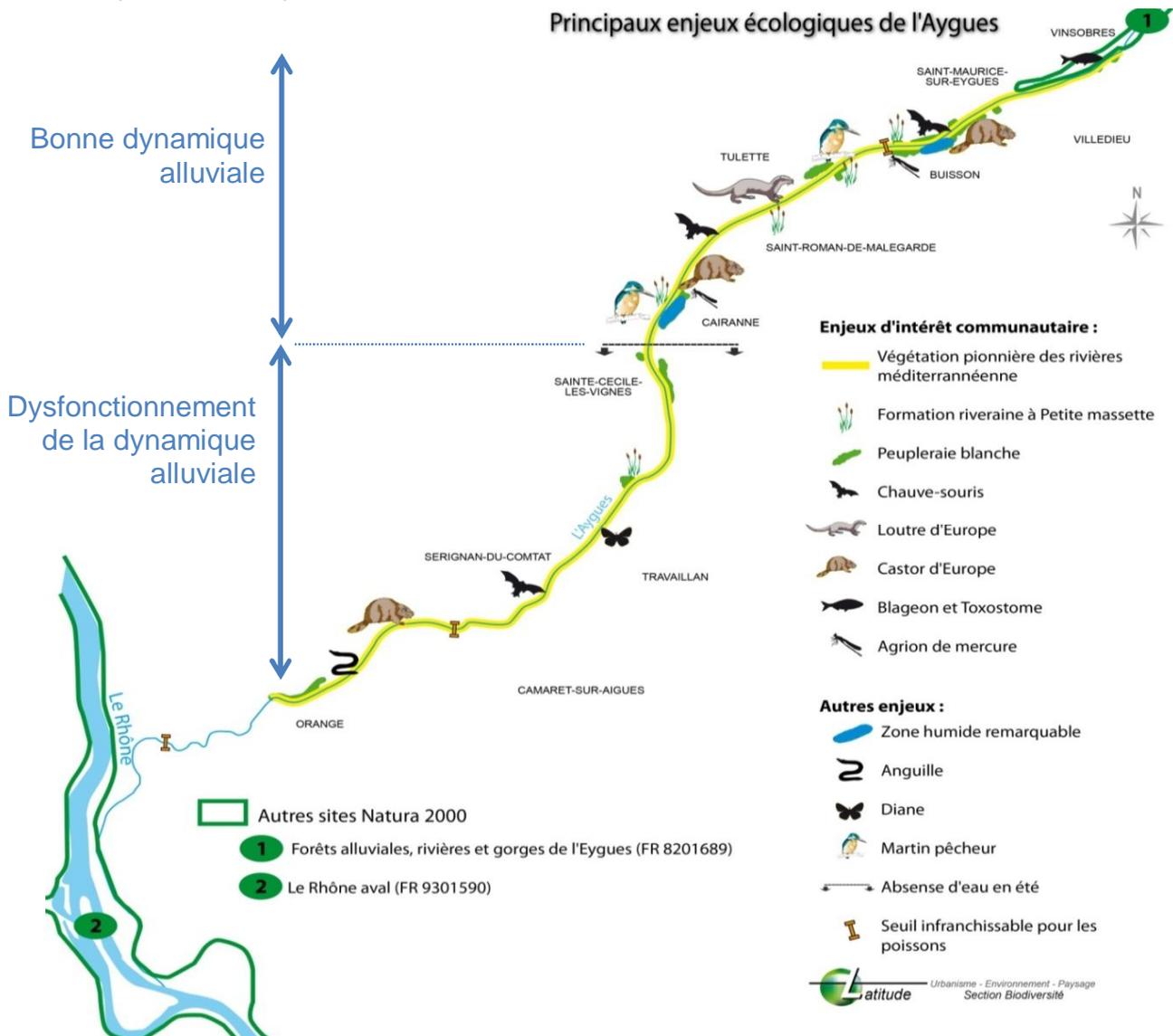
- la zone humide de Cairanne qui se situe aux pieds des falaises sablonneuses et qui présente de nombreuses richesses écologiques dont notamment l'Agrion de Mercure, la Petite massette, le Castor d'Europe (présence de barrages) le Minoptère de Schreibers en chasse, le Martin pêcheur d'Europe,...

La zone sableuse et les falaises situées aux abords du périmètre présentent également un grand intérêt écologique et paysager ;

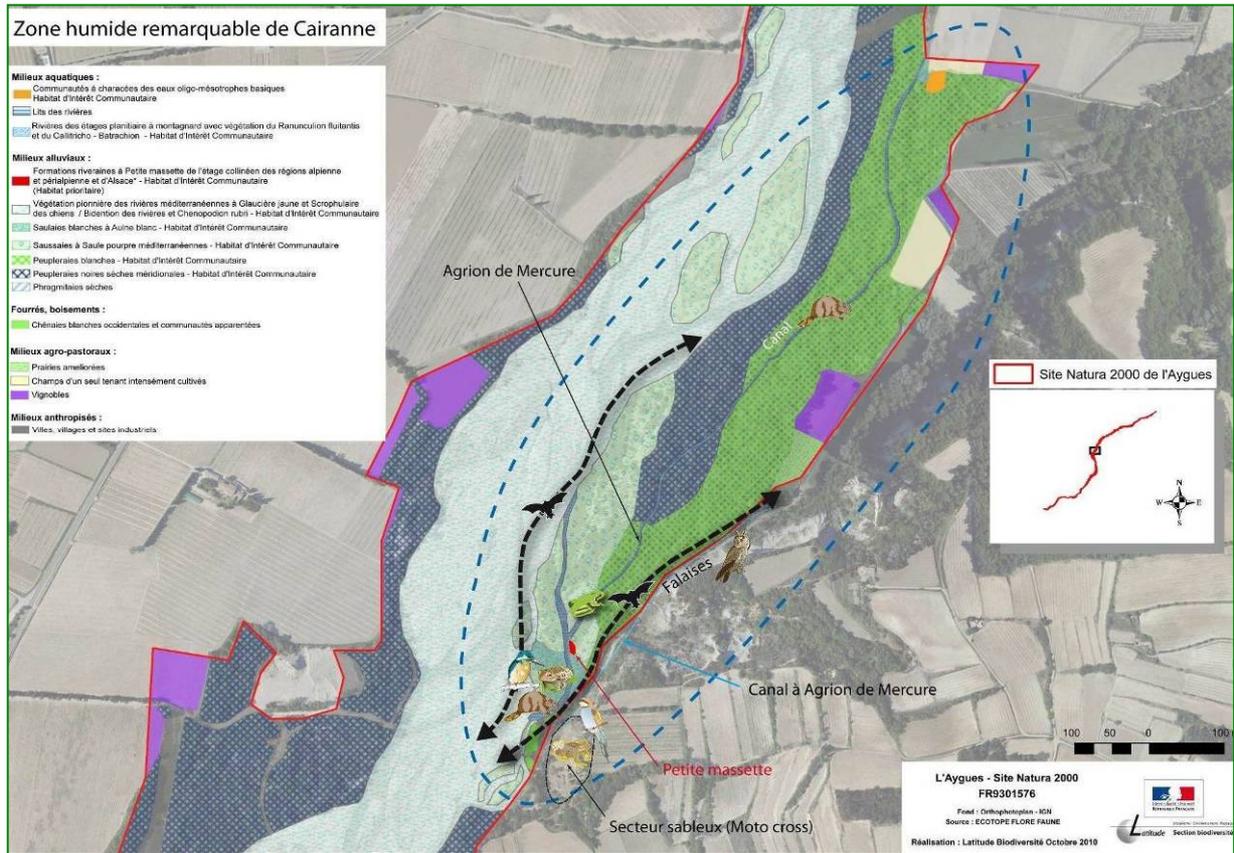
- la zone humide de Buisson, qui présente également un grand intérêt avec l'Agrion de Mercure, le Castor d'Europe, la Barbastelle,...

La peupleraie blanche est également ponctuellement présente dans d'autres secteurs, ainsi que l'habitat à Petite massette.

Le site est également important pour les chauves souris car il constitue un territoire d'alimentation majeur, mais il offre également des gîtes au niveau des forêts alluviales (cavités) notamment pour les espèces les plus forestières comme la Barbastelle d'Europe ou le Murin de Bechstein.



Zone humide de Cairanne

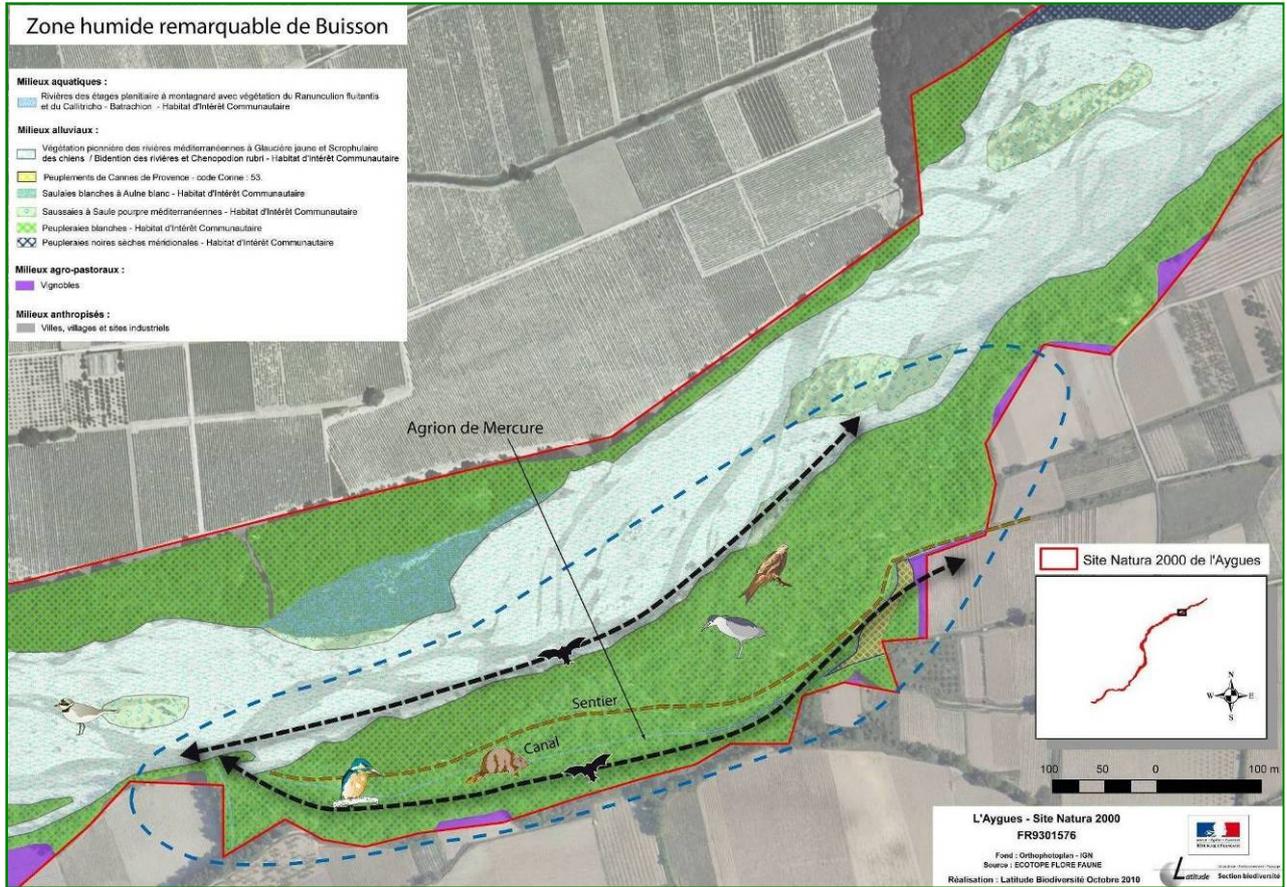


Canal de la zone humide de Cairanne



Petit sentier entre falaises et forêt alluviale

Zone humide de Buisson



Canal et débouché du petit canal de la zone humide de Buisson



ACTIVITES ET LOISIRS

Pour le secteur du Haut-Vaucluse où se situe l'Aygues, la part occupée par l'emploi en agriculture est plus importante au détriment des industries et du secteur tertiaire. Les industries et services sont essentiellement localisés sur Orange tandis que l'agriculture couvre une bonne partie du territoire des autres communes.

L'agriculture

A l'intérieur ou aux abords immédiats du périmètre Natura 2000, sont exploitées des petites surfaces des vignes produisant très majoritairement du vin de table et du vin de pays (cas particulier à Travaillan et Sérignan où l'on trouve quelques AOC en bordure de la rivière).

Certains producteurs s'en tirent aujourd'hui mieux avec le vin de pays qu'avec l'AOC, du fait de meilleurs rendements et débouchés.

En ce qui concerne les traitements phytosanitaires, les pratiques viticoles réduisent depuis plusieurs années les traitements à leur minimum (viticulture raisonnée). Quelques exploitations passent à la culture biologique ou biodynamique.

Outre les vignes, aux abords du périmètre Natura 2000, les principales cultures sont les vergers, les oliveraies et les cultures maraîchères. Quelques cultures céréalières sont également présentes comme notamment sur la commune d'Orange. Il existe également localement des jardins potagers le long des canaux comme à Cairanne ou à Buisson.

D'après la chambre d'agriculture de Vaucluse, le réseau d'irrigation est bien développé le long de l'Aygues, avec de nombreuses prises d'eau et canaux. Ce réseau est géré par des associations syndicales d'irrigation qui sont chargées de l'entretien des ouvrages sur les bords de l'Aygues.

La chasse

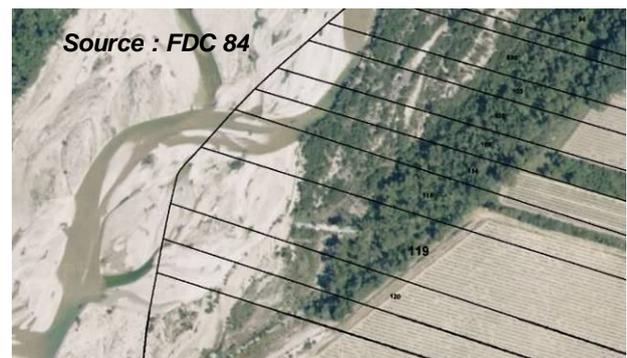
Suite à une réunion de concertation avec la Fédération de chasseurs de Vaucluse (FDC 84) et les associations de chasse locale, la FDC 84 a pris pour parti de participer à l'élaboration du présent Docob en réalisant un document intitulé « La chasse en pays d'Aygues : étude sociologique, économique, écologique et cynégétique ».

Le Vaucluse qui est un petit département (3567 km²) compte 14 515 chasseurs.

Le territoire d'étude est concerné par 10 sociétés de chasse dites « communales » (association type loi 1901) et 4 sociétés de chasse privées, ainsi que 3 ACCA pour la partie drômoise.

En ce qui concerne le droit de chasse, les propriétaires des parcelles situées au droit de l'Aygues ont généralement cédé le droit de chasse. Comme dans l'ensemble du département, c'est la chasse au sanglier qui est la plus pratiquée. Le Vaucluse a également une tradition de chasse aux grives et merles. Quatre espèces de grives (litorne, mauvis, muscienne, draine) et le merle noir sont chassés. De nombreux postes de chasse à l'affût sont positionnés le long de l'Aygues.

Des réserves de chasse sont présentes le long de l'Aygues et certaines se situent en partie dans le périmètre comme notamment à Camaret-sur-Aygues, à Buisson et à Villedieu.



Exemple de parcelles concernées par le droit de chasse

La pêche

L'Aygues est classée en 2ème catégorie piscicole, ce sont des eaux où les poissons blancs et les carnassiers dominent. Il n'existe qu'une association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique à Orange (la Gaule orangeoise).

L'activité de pêche à la ligne a principalement lieu au niveau des plans d'eau privés ou communaux situés le long de l'Aygues.

Tourisme et loisirs

Les départements du Vaucluse et de la Drôme sont des départements très touristiques.

En revanche, la quasi absence d'eau en été ne permet pas le développement de loisirs aquatiques et réduit le potentiel d'attractivité touristique de l'Aygues.

Les principales activités de loisirs recensées le long de l'Aygues sont : des ball-traps Sérignan-du-Comtat, Travaillan,...), des espaces verts et aires de pique-nique (Jardin de l'Aygues à Camaret), un centre équestre à Cairanne, l'étang et jardin de Bel Air à Ste-Cécile-les-Vignes et une guinguette à St-Maurice-sur-Aygues.

De nombreux GR et sentiers de découverte sont également balisés dans le secteur. Toutefois, les itinéraires balisés le long de l'Aygues sont quasi inexistantes.

Il convient également de préciser que le cours de l'Aygues sert souvent de terrain de jeu aux motos et aux quads.

Les autres activités

Quelques activités concernent en partie le périmètre Natura 2000 ou se situent à proximité comme notamment le site Lafarge à Sérignan-du-Comtat, le site de Cemex à Orange, Cairanne Concassage et l'usine Cristalline à Cairanne.

Deux projets d'aménagement concernent le site Natura 2000 et ses abords : le projet de carrière Forment, à Sérignan et la déviation de la RN 7 à Orange. Ces deux projets doivent faire l'objet d'une évaluation d'incidences au titre de Natura 2000 (incidences directes ou indirectes).

Les décharges sauvages

Les berges de l'Aygues font l'objet de plusieurs sites de déchèterie « sauvage ». En effet, des déchets en tout genre sont déposés en de nombreux points le long du site : dépôts de gravas, matériaux, déchets verts, métaux, plastiques, carcasses de voitures ou d'appareils électroménagers, tas de cartouches, bouteilles de gaz,... Ces déchets génèrent une forte dégradation des berges de l'Aygues à la fois sur le plan paysager et environnemental (dégradation physique des milieux, risques de pollution,...).



ENJEUX ET OBJECTIFS DE CONSERVATION

Les enjeux de conservation concernent habitats et espèces Natura 2000 pour lesquels doivent être mobilisés en priorité les efforts de conservation, que ce soit par la gestion ou la protection / réglementation ou par la vigilance. Un enjeu de conservation résulte donc du croisement entre une « valeur patrimoniale » d'une part, et un « risque/menace » d'autre part.

Ainsi, pour chaque habitat et espèce, il a été croisé sa valeur patrimoniale (représentativité sur le site, état de conservation) et les risques/menaces qui le concernent, afin de déterminer le niveau d'enjeu de conservation.

Les objectifs de conservation des habitats et des espèces

En fonction de l'état de conservation des habitats et/ou habitats d'espèces, les objectifs vont concerner la préservation/protection ou la restauration de milieux.

Au regard des objectifs généraux qui portent principalement sur le maintien d'une rivière en tresses en favorisant les fonctionnalités naturelles de la rivière, il apparaît qu'une réflexion doit être engagée en lien avec le contrat de rivière, à l'échelle globale du cours d'eau, vis-à-vis de la dynamique alluviale et des aménagements.

Code	Habitats et espèces	Niveau d'enjeu	Objectif de conservation
Habitats naturels			
3140	Communautés à characées	Faible	Préservation des habitats humides non boisés et hors lit de la rivière
6420	Prairie humide à grandes herbes	Moyen	
3250	Végétation pionnière à Glaucière jaune	Fort	Maintien des habitats d'intérêt communautaire du lit de la rivière
3260	Rivière des étages planitaires	Moyen	
3260	Rivières oligotrophes basiques	Fort	
3270	Bidention	Moyen	
7240*	Formation à Petite massette	Très fort	
3280	Saussaie à saule pourpre	Fort	Maintien et renforcement des forêts alluviales, amélioration de leur état de conservation
92A0	Saulaie blanche	Très fort	
92A0	Peupleraie blanche	Très fort	
92A0	Peupleraie noire	Fort	
Espèces			
1355	Loutre d'Europe	Très fort	Favoriser le développement de la Loutre
1337	Castor d'Europe	Fort	Préservation de la population de Castor
1308	Barbastelle d'Europe	Très fort	Maintien des populations de chauves-souris (gîtes, sites de chasse,...)
1323	Murin de Bechstein	Très fort	
1310	Minioptère de Schreibers	Fort	
1303	Petit rhinolophe	Moyen	
1321	Murin à oreilles échanquées	Moyen	
1131	Blageon	Fort	Préservation des populations et extension du territoire du Blageon et du Toxostome
1126	Toxostome	Fort	
1044	Agrion de Mercure	Très fort	Préservation des sites de développement de l'Agrion de Mercure

TOME 2

Dans cette phase d'élaboration du programme de gestion du site et afin de définir les objectifs de gestion, la concertation s'est poursuivie sous la forme d'un atelier de travail avec des acteurs locaux et associations et sous la forme de rencontres individuelles afin d'évoquer certains points particuliers (Cairanne concassage à Cairanne, décharge de Tulette, rencontre du syndicat de rivière et du bureau Dynamique Hydro, ...). Latitude Biodiversité a également participé au comité de rivière afin que le contrat de rivière et le Docob soient en phase sur les enjeux de la rivière. En ce qui concerne la dynamique alluviale, il en ressort que les deux programmes vont dans le même sens de rajeunissement des milieux afin de favoriser le transport naturel des matériaux et une meilleure dynamique alluviale.

Liste des actions : matrice de cohérence avec les objectifs de conservation

Num. fiche action	Intitulé de l'action	Priorité	Objectifs de conservation								
			A	B	C	D	E	F	G	H	
1	Préservation et renforcement de la forêt alluviale (dont îlots de vieillissement et forêt de bois tendre)			✓	✓	✓				✓	
2	Aménagement de seuils pour la libre circulation des poissons				✓				✓	✓	
3	Amélioration de la dynamique alluviale de la rivière		✓	✓							
4	Extension du périmètre en direction du Rhône et de manière latérale				✓				✓	✓	
5	Organisation de l'accès au site : portiques, chicanes, nettoyage du site			✓							
6	Plan de gestion et de valorisation de sites remarquables : Cairanne et Buisson		✓	✓	✓	✓	✓			✓	
7	Entretien des canaux						✓				
8	Suivis floristiques et faunistiques		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
9	Sensibilisation du public et acteurs locaux		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
10	Gouvernance/concertation locale pour la définition d'une structure animatrice		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
11	Animation du DOCOB et veille à la cohérence avec les autres documents		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Les actions portent donc sur **5 grandes thématiques** :

- la préservation et la gestion des milieux : forêt alluviale, canaux et l'amélioration de la dynamique alluviale ;
- le renforcement des connectivités, avec l'amélioration du site pour les poissons et l'extension du périmètre jusqu'au Rhône ;
- l'amélioration de la qualité du site par l'organisation de son accès et la sensibilisation du public ;
- l'amélioration des connaissances par des suivis écologiques ;
- la mise en œuvre du programme d'actions par le développement de la gouvernance locale et par l'animation du Docob.

Chaque action est présentée dans le document sous forme de « fiche action ».

Les principales caractéristiques de chaque action sont les suivantes :

1 - Préservation de la forêt alluviale

Cette action consiste à préserver les boisements alluviaux et à les renforcer au droit de quelques secteurs discontinus.

Les actions de restauration de l'espace de liberté sont favorables à la forêt alluviale en assurant son rajeunissement. Le diagnostic a mis en évidence que nombre de boisements alluviaux étaient dégradés, le principal facteur est lié à la faible dynamique et à la déconnexion avec la nappe alluviale.

Ce type de mesure de gestion doit donc être mobilisable dans le cadre du DOCOB (voir Action 3). Il est également prévu de les mettre en œuvre dans le futur contrat de rivière.

Des actions de restauration de l'espace de liberté vont être entreprises dans le cadre du contrat de rivière. Ces actions seront favorables à la forêt alluviale en assurant son rajeunissement. Le diagnostic a mis en évidence que nombre de boisements alluviaux étaient dégradés, le principal facteur est lié à la faible dynamique et à la déconnexion avec la nappe alluviale. Les travaux envisagés dans le cadre du contrat de rivière vont donc dans le sens d'une amélioration de l'existant.

La mise en place d'îlots de non intervention, avec la conservation d'arbres favorables aux chauves-souris (au moins 1 arbre/ha) est également prévue.

Cette action prévoit la plantation de cordons boisés (dont la strate arborescente doit être continue à terme) dans les secteurs où il n'y a plus de ripisylve entre l'Aygues et les terres agricoles (principalement à l'aval de Cairanne).

Il ne s'agit pas de travaux de restauration de berges mais bien de restauration de la continuité boisée.

Actions contractuelles de gestion :

A32306P (plantations de haies) - A32311R et P et F 22706 (restauration et entretien de ripisylves).

2 - Aménagement de seuils pour la libre circulation des poissons

Cette action consiste à améliorer la transparence des ouvrages de l'Aygues vis-à-vis des poissons.

En effet, deux seuils infranchissables pour la faune piscicole sont présents dans le périmètre du site Natura 2000, il s'agit des seuils de Buisson et de Sérignan-du-Comtat.

Toutefois, il est préférable de ne pas restreindre l'action aux ouvrages existants car des nouveaux ouvrages pourraient engendrer des nouveaux problèmes de franchissement pour la faune piscicole.

En ce qui concerne la franchissabilité d'un cours d'eau par les poissons, il convient en premier lieu d'analyser l'utilité d'un ouvrage (seuil), afin de pouvoir envisager son arasement si son utilité de s'avère plus d'actualité.

Si le seuil est maintenu, les espèces concernées doivent être ciblées et une étude préalable doit être mise en place avec les volets suivants : hydrologie, levés topographiques et biologie des espèces concernées.

Ainsi, sur l'Aygues les espèces concernées sont des petits cyprinidés rhéophiles : Blageon, toxostome, pour lesquelles il convient mettre en place un ouvrage de type « passe naturelle », avec une rampe de 3 à 4 % de pente équipée de macro-rugosités qui permettent le passage des poissons.

Une première estimation financière a été réalisée dans le cadre du Docob, mais afin de définir précisément les conditions techniques et financières de ce type d'ouvrage sur l'Aygues une étude technique complète devra être réalisée.

Action contractuelle de gestion :

A32317P - Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons.

3 - Amélioration de la dynamique alluviale de la rivière

Des secteurs potentiels de restauration de la dynamique alluviale de la rivière ont été prédéfinis dans le cadre du contrat de rivière (la carte des actions prévues dans le cadre du contrat de rivière est présentée en annexe). Dans une logique de complémentarité, certains secteurs qui n'ont pas pour l'heure été identifiés dans le futur contrat de rivière, sont proposés en priorité dans le présent DOCOB. Les secteurs ainsi identifiés sont par exemple :

- la restauration du site Cairanne Concassage (avec suppression de la digue),
- la restauration d'une ancienne carrière à Saint-Maurice-sur-Eygues.

Action contractuelle de gestion :

A32316P - Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive

Cette action favorise la diversité des écoulements. Des opérations plus lourdes de reméandrement, au besoin à partir d'annexes fluviales, peuvent être envisagées. Cette action comprendra donc certains éléments liés à la gestion intégrée de l'érosion fluviale : démantèlements d'enrochements ou d'endiguements ou encore le déversement de graviers en lit mineur pour favoriser la dynamique fluviale. Un chiffrage global de cette action a été réalisée, toutefois, pour chaque secteur, une étude préalable de niveau Avant-projet sera nécessaire afin de définir précisément les travaux.

4 - Extension du périmètre en direction du Rhône et de manière latérale dans l'espace de liberté

Concernant les extensions latérales, elles concernent des secteurs où le lit de l'Aygues a été modifié depuis le tracé du périmètre Natura 2000, afin d'inclure le lit vif dans le périmètre. Certains secteurs de restauration de l'espace de liberté de la rivière peuvent également être inclus (en attente des éléments du contrat de rivière).

L'extension de périmètre jusqu'au Rhône nécessite une consultation réglementaire (pilotee par l'administration) des communes concernées par la modification du périmètre. Le COPIL devra valider cette modification. Toutefois, certaines petites adaptations latérales du périmètre ne devraient pas nécessiter de consultation réglementaire.

Cette action pourra être mise en œuvre dans le cadre de l'animation du Docob. La proposition d'un nouveau périmètre nécessite cependant un consensus sur le sujet au cours des phases de consultations dans le cadre du COPIL et auprès des collectivités.

5 - Organisation de l'accès au site

Le diagnostic a mis en évidence la présence en de nombreux endroits du site de lieux de dépôts sauvages de déchets. Ces déchets de natures diverses, constituent des sources de pollutions du milieu et entraînent une fréquentation marginale du site. Les sites les plus sensibles nécessitant des aménagements devront être définis en partenariat avec les élus locaux.

En ce qui concerne la gestion des accès, deux types d'aménagement peuvent être réalisés : la mise en place des portiques doit se faire à des endroits stratégiques (accès routiers) et des chicanes peuvent être mises en place.

Plusieurs secteurs de dépôts sauvages de déchets divers ont été mis en évidence lors du diagnostic. Les déchets par leur nature peuvent constituer une source de pollution du milieu qu'il faut éliminer.

Actions contractuelles de gestion :

A32324P (travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès) - A32326P (investissements visant à informer les usagers pour limiter leur impact).

6 - Plan de gestion et de valorisation des sites remarquables de Cairanne et de Buisson

Deux sites écologiquement remarquables ont été identifiés dans le périmètre Natura 2000, il s'agit des sites de Cairanne et de Buisson. Ces deux sites nécessitent la mise en place d'un plan de gestion et de mise en valeur favorisant l'ensemble des enjeux liés à Natura 2000.

Les plans de gestion devront également préciser si certaines zones pourraient intégrer d'autres réseaux de protection du patrimoine naturel soit sous l'aspect gestion (réseau Espaces Naturels Sensibles), soit sous l'aspect protection (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope, Réserve Naturelle, ...).

Actions contractuelles de gestion potentiellement mobilisables (après définition des plans de gestion) : A32311R et P ; F 22706 ; A323226P ; A323224P ; A32312P.

7 - Entretien des canaux

Les canaux sont actuellement entretenus par des associations syndicales d'irrigation (ASA). Les populations d'Agrion de Mercure recensées sur le site sont liées à ces canaux. La prise en compte de l'Agrion de Mercure dans la gestion de ces canaux constitue donc un enjeu important pour la conservation de l'espèce.

La pérennisation des canaux pose cependant le problème de la ressource en eau qui doit logiquement précéder la question de leur entretien. C'est pourquoi les mesures de gestion contractuelles mobilisables sur les canaux seront à mettre en œuvre après une analyse de leur fonctionnement et de leurs répercussions sur le fonctionnement hydrique de l'Aygues ainsi que sur les habitats et espèces du cours de la rivière.

L'entretien des canaux ne doit pas être réalisé sur une seule année afin de limiter l'impact sur l'Agrion de Mercure : il s'agit d'intervenir berge par berge tronçon après tronçon en entretenant un tronçon chaque année.

Action contractuelle de gestion : A32312P et R

Curages locaux et entretien des canaux et fossés dans les zones humides.

8 - Suivis floristiques et faunistiques

De nombreux habitats et espèces d'intérêt communautaire ont été identifiés sur le site, certaines espèces à fort enjeux vont nécessiter des compléments d'étude (Loutre, poissons), d'autres feront l'objet d'un suivi visant à évaluer les actions du DOCOB.

Ces suivis seront en œuvre dans le cadre de l'animation du Docob.

9 - Sensibilisation du public et acteurs locaux

Pour préserver le site et améliorer sa qualité (nombreux déchets), il convient de communiquer sur les enjeux écologiques afin de sensibiliser le public et les usagers du site.

Dans le cadre du contrat de rivière, des actions de communication et de mise en valeur de sites sont également envisagées, il conviendra de mettre en cohérence ces dernières avec les actions Natura 2000.

Rappelons qu'il existe plusieurs projets de valorisation le long de l'Aygues : valorisation de l'aire de pique-nique à St-Maurice-sur-Eygues,...

Cette action de sensibilisation peut passer par différents outils : livret et panneaux d'information, animation pédagogiques,... Seuls les panneaux sont finançables dans le cadre d'un contrat Natura 2000. Un minimum de trois panneaux est prévu.

Action contractuelle de gestion : A323226P

Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact : mise en place de panneaux d'information.

10 - Gouvernance locale pour la définition d'une structure animatrice

Une fois le document d'objectif validé par le COPIL et par le préfet, le site Natura 2000 passe en phase d'animation. Cette dernière permet de mettre en œuvre les actions préconisées dans le DOCOB, notamment les mesures contractuelles dont certaines sont financées à 100 %. Les missions d'animation sont également financées à 100 %.

Cette phase d'animation nécessite cependant la désignation d'un animateur. En principe, l'animateur est désigné parmi les collectivités concernées par le site. A défaut candidature, c'est l'Etat qui prend en charge cette mission.

L'appropriation de l'animation par les acteurs locaux est néanmoins préférable : elle garantit plus certainement la réussite de la démarche.

Pour l'heure, c'est l'Etat qui a pris en charge la démarche Natura 2000 en réalisant le document d'objectifs sur le site de l'Aygues.

La définition d'une structure animatrice permettrait de fédérer les élus du territoire autour d'un même projet de préservation et de valorisation de la rivière à travers deux outils de planification : le contrat de rivière et le document Natura 2000. Toutefois la création d'une telle structure paraît peu probable, il est plutôt souhaitable d'essayer d'identifier une structure animatrice existante et volontaire.

11 - Animation du DOCOB

La mise en place du programme d'actions nécessite un suivi régulier et la mise en place d'une concertation suivie avec les élus et acteurs locaux.

Cette action comporte trois principaux aspects liés à l'animation du DOCOB : la veille environnementale et la concertation, la planification des actions et animation du DOCOB, l'animation de la contractualisation et de l'adhésion à la charte Natura 2000.